

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Avril 2022

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, DAVID Éric, CHARPIN Frédéric, TRUCHET Sébastien, DURAZ Sébastien, ARLAUD Lactitia, MICHEL Stéphanie.

Membre extérieur du CCAS présent : FEJOZ Claude.

Membre extérieur du CCAS absent : SCHLATTER Françoise.

Absents : GEMIN Clément avec procuration à CHARPIN Frédéric, SOL Sébastien avec procuration à ARLAUD Marielle et HUSTACHE Maurice avec procuration à HUSTACHE Christiane.

- Vote du budget du CCAS :

Compte administratif 2021 : Fonctionnement : + 979.58 €
Investissement : + 248.49 €

Approuvé à 4 voix pour.

Approuve le compte de gestion du CCAS concernant l'année 2021 à 4 voix pour :
Fonctionnement : + 979.58 € Investissement : + 248.49 €

Budget Primitif 2022 : Fonctionnement : + 1049.00 €
Investissement : + 248.49 €

Approuvé à 4 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.

- Approuve à 4 voix pour, l'affectation des résultats 2021 pour le budget du CCAS.

- Vote du budget de la régie autonome du cinéma :

Compte administratif 2021 : Fonctionnement : + 5 867.79 €
Investissement : 0 €

Approuvé à 8 voix pour.

Approuve le compte de gestion de la régie autonome du cinéma concernant l'année 2021, à 8 voix pour :

Fonctionnement : + 5 867.79 € Investissement : 0 €

Budget Primitif 2022 : Fonctionnement : + 96 840.00 €
Investissement : 0 €

Approuvé à 8 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.

- Approuve à 8 voix pour, l'affectation des résultats 2021 pour le budget de la régie autonome du cinéma.

- Vote du budget du lotissement :

Compte administratif 2021 : Fonctionnement : - 6 386.48 €
Investissement : 0.00 €

Approuvé à 8 voix pour.

Approuve le compte de gestion de la commune concernant l'année 2021, à 8 voix pour :

Fonctionnement : - 6 386.48 € Investissement : + 0.00 €

Budget Primitif 2022 : Fonctionnement : + 646 886.48 €
Investissement : + 635 500.00 €

Approuvé à 8 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.

- Approuve à 8 voix pour, l'affectation des résultats 2021 pour le budget du lotissement.

Arrivés de Mme Arlaud Marielle et de Mr Truchet Sébastien.

- Vote du budget de la commune :

Compte administratif 2021 : Fonctionnement : + 592 645.33 €
Investissement : - 291 617.12 €

Approuvé à 11 voix pour.

Approuve le compte de gestion de la commune concernant l'année 2021, à 11 voix pour :

Fonctionnement : + 592 645.33 € Investissement : - 291 617.12 €

Budget Primitif 2022 : Fonctionnement : + 2 026 298.32 €
Investissement : + 826 452.83 €

Approuvé à 11 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.

- Approuve à 11 voix pour, l'affectation des résultats 2021 pour le budget de la commune.

- Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de verser 60 000 € au budget cinéma pour l'année 2022.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2022 pour le montant de 55.00 €.

- Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1^{er} mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
- 2) Décide de l'adhésion de la Commune de Saint Jean d'Arves au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
- 3) Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
- 4) Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la Commune de Saint Jean d'Arves est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;
- 5) Donne mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la Commune de Saint Jean d'Arves sera membre.

6) *Alinéa UNIQUEMENT pour les entités déjà membre du groupement de commandes*

Décide de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 10 septembre 2015 par Le Conseil Municipal,

Départ de Mr David Éric.

- Vente de l'Oule Verte : promesse d'achat SAFER

Madame le Maire présente au Conseil municipal la promesse d'achat présentée par la SAFER pour un montant de 594 000 Euros TTC, pour les parcelles cadastrées A 661, A 2095, A 2096, A 2097, A 2098, A 2102 et A 2738.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la promesse unilatérale d'achat pour une somme de 594 000 Euros TTC,
AUTORISE Madame le Maire à signer cette dernière ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

- Questions diverses :

- Discussion sur le petit train. Une délibération sera prise à la prochaine réunion du Conseil Municipal.